

CONSEIL MUNICIPAL de COURSAC COMPTE RENDU de réunion du 23 mai 2023

(en application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la liste des délibérations de la séance doit être affichée dans la huitaine).

Convocation du 17 mai 2023.

Secrétaire de séance : Yves SAMOUR

Présents : Mmes et MM. Pascal PROTANO, Perrine MORANT, Jacques DESSALLES, Cathia BARRIERE, Marie-France BARRE, Magali BORDAS, Roger PERRIN, Jean-Claude KAWKA, Yves SAMOUR, Frédéric BELMON, Fanny ZERWETZ, Julien RITT et Marie-Claude HUGUET.

Absents : Philippe CONS (pouvoir donné à Jacques DESSALLES), Fabienne MARCHAIS (pouvoir donné à Cathia BARRIERE), Yan TISNE (pouvoir donné à Pascal PROTANO), Karine LAGARDE (pouvoir donné à Roger PERRIN), Marion LILLET (pouvoir donné à Marie-France BARRE), Sonia DE JESUS DIAS (pouvoir donné à Perrine MORANT).

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du PV de la réunion du 14 avril : adoptée*
2. *Vote des taux des taxes directes locales pour 2023 – annule et remplace D.2023.28.10 du 14 avril 2023 : adoptée*
3. *Aliénation d'un chemin rural en limite de la commune de Manzac-sur-Vern : adoptée*
4. *Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport : adoptée*
5. *Programme pluriannuel de groupement de commande 2023/2025 du Grand Périgueux : adoptée*
6. *Motion en faveur du maintien du service public de La Poste : adoptée*

Fait à COURSAC le 24 mai 2023

Le Maire,
Pascal PROTANO

